



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Quatrième session (partie II)
19-21 novembre 2007
Bangkok

**QUESTIONS RELATIVES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION,
DE LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE**

(Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire)

**L'ÉCONOMIE DU SAVOIR ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA
COMMUNICATION ET DE L'ESPACE: UNE STRATÉGIE RÉGIONALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

Note du secrétariat

Rectificatif

Paragraphe 51

Le paragraphe 51 *doit se lire comme suit*:

51. Les atouts de la région, comme sa diversité culturelle et linguistique, doivent être préservés lors de la transition vers la société du savoir, de même qu'il faut garantir l'équité entre les sexes ainsi que l'équité sociale en matière d'accès à l'information, comme le préconise la grande orientation C8 du Plan d'action adopté au Sommet mondial sur la société de l'information, «Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux»¹⁴. La CESAP, par l'intermédiaire de sa Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, assure la coordination régionale interinstitutions pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, et du Plan d'action régional pour la société de l'information en Asie et dans le Pacifique¹⁵.

¹⁴ Voir A/C.2/59/3, annexe, section B, paragraphe 23.

¹⁵ *Regional Action Plan towards the Information Society in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2415) (publication des Nations Unies, numéro de vente E.06.II.F.20).